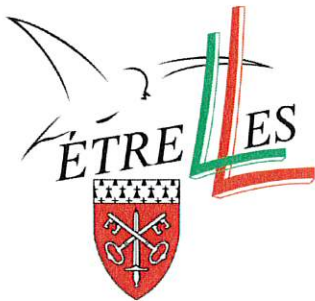




ARRETE MUNICIPAL N°AR2025-84

Portant permission de voirie

Le Maire de la Commune d'ETRELLES,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route annexé à l'ordonnance n°58-1216 et au décret n°58-1217 du 15 décembre 1958, et notamment ses articles 44, 225, 26, 26-1, 27,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4^{ème} partie du 7 juin 1977),

Vu la demande du 09/10/2025 de Romain BUSSON représentant la société Sader pour effectuer une installation nouvelle sur le réseau EDF,

ARRETE

Article 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, soit une installation nouvelle sur le réseau EDF. Les travaux auront lieu au lieu-dit Dronie à partir du **28 octobre 2025** et ce pour **90 jours calendaires**.

Les travaux devront respecter la prescription suivante : remise en état conforme à l'existant avec empiérement pleine fouille au droit des entrées, enrobés 0/10 en 150 kg/m² et joint à l'émulsion

Article 2 :

Cet arrêté prendra effet dès que la signalisation correspondante aura été mise en place par l'entreprise Sader chargée des travaux, bénéficiaires de l'arrêté municipal. L'entreprise sera chargée de la signalisation et de la sécurisation du chantier.

Article 3 :

Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Argentré du Plessis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Rennes d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à partir de la signature. Elle peut également saisir, d'un recours gracieux, l'auteur de la décision.

Article 5 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie d'Etreilles.

À ETRELLES, le 09/10/2025

Le Maire,
Mme Marie-Christine MORICE

